# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Votre gouvernement

Québec

Cette publication a été réalisée par la Direction du soutien à la performance organisationnelle
en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer
avec le ministère du Conseil exécutif au communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
1er étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : quebec.ca/gouvernement/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Octobre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96247-2 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

# MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Notre gouvernement s'est engagé à bâtir un Québec qui est plus prospère, plus vert et plus responsable.

En développement durable, particulièrement en matière de lutte contre les changements climatiques, le Québec s'avère déjà un des principaux leaders en Amérique du Nord, où les émissions de gaz à effet de serre par habitant se trouvent parmi les plus basses. Notre ambition est d'être aussi un leader dans d'autres domaines, en alliant le développement durable à la prospérité économique.

L'économie verte constitue une occasion unique de faire valoir les atouts du Québec et l'esprit innovateur de notre société. L'électrification des transports, l'aluminium vert, la finance durable, la valorisation de la production et de l'achat local sont autant de secteurs pour développer notre économie de façon responsable.

Dans les années à venir, nous travaillerons pour concilier prospérité et environnement afin que les générations futures héritent d'une société dans laquelle elles pourront réaliser leur plein potentiel et à laquelle elles seront fières d'appartenir.

**François Legault**
Québec, octobre 2023

# MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère du Conseil exécutif s'inscrit dans la volonté du gouvernement, exprimée dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, d'intégrer le développement durable dans toutes ses sphères d'intervention, et ce, afin de créer un Québec qui soit plus prospère, plus vert et plus responsable.

Plusieurs des mandats du Ministère répondent aux préoccupations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Par exemple, le Bureau de coordination de la lutte contre le racisme coordonne les actions gouvernementales visant la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe d'action contre le racisme ; ce mandat renforce les valeurs d'égalité et de diversité de notre société. Des programmes gérés par le Ministère, destinés aux communautés autochtones ainsi qu'aux communautés francophones partout au Canada, contribuent à bâtir des collectivités dynamiques et innovantes.

Dans son plan d'action de développement durable 2023-2028, le Ministère renforcera les relations avec les Premières Nations et les Inuit. D'une part, il favorisera la cohésion sociale par le dialogue culturel, en soutenant financièrement la réalisation de projets qui concourent à la diffusion des cultures autochtones. D'autre part, il contribuera au développement économique des Autochtones du Québec en répondant le mieux possible à leurs besoins, par le soutien financier de leurs projets d'entrepreneuriat, avec un volet particulier pour ceux qui sont réalisés par les jeunes et les femmes autochtones.

De plus, le Ministère s'engage à évaluer la durabilité de ses interventions qui ont un impact important sur sa clientèle ou sur sa culture organisationnelle. De même, il vise à augmenter la part de ses programmes qui tiennent compte des critères de durabilité.

Puis, le Ministère s'engage également à réaliser une gestion responsable de ses acquisitions, de sa consommation et de ses systèmes numériques, ainsi qu'à promouvoir la mobilité durable auprès de son personnel.

Le développement durable est un souci constant de nos équipes. À ce sujet, je tiens à remercier tous les membres du personnel et je les invite à poursuivre leur contribution à l'atteinte des cibles ambitieuses que le gouvernement s'est données.

**Dominique Savoie**
Québec, octobre 2023

# TABLE DES MATIÈRES


**L'ORGANISATION EN BREF ..... 1**

Mission ..... 1

Vision ..... 3

Valeurs ..... 3

Quelques données clés en matière de développement durable ..... 3

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques ..... 4

Contexte interne ..... 5

Pratiques de gestion organisationnelle responsables ..... 5

Personnel mobilisé, compétent et engagé ..... 6

Contexte externe ..... 7

Environnement socioéconomique ..... 7

Environnement sociopolitique ..... 9

Environnement technologique et protection des données ..... 10

**PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... 12**

**Action 1** : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel avec les Premières Nations et les Inuit ..... 13

**Action 2** : Appuyer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes autochtones ..... 14

**Action 3** : Évaluer la durabilité des interventions du Ministère ..... 15

**Action 4** : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité ..... 16

**Action 5** : Accroître la part des acquisitions responsables ..... 17

**Action 6** : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques ..... 18

**Action 7** : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles ..... 19

**Action 8** : Sensibiliser les nouveaux employés au transport actif, au transport collectif et aux solutions de rechange à l'auto solo ..... 20

**TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028 ..... 21**

# L'ORGANISATION EN BREF

## Mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décision gouvernementale, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale ;
- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

De plus, le Ministère coordonne la communication gouvernementale et il est responsable de mandats particuliers, qui sont réalisés par les quatre secrétariats de mission et le bureau de coordination suivants :

- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** assiste le ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada et conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Il soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada, y compris ceux entre les citoyennes et citoyens et les groupes de la société civile ;

- le **Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit** assiste le ministre responsable dans sa mission d'assurer le lien entre les Autochtones et le gouvernement du Québec. Il coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général ;
- le **Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité** assiste le ministre responsable dans la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État en réalisant des analyses et des travaux législatifs. Le Secrétariat est aussi responsable de développer et de maintenir en ces matières une expertise reconnue, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental ;
- le **Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité** assiste le ministre des Finances dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à étendre l'offre de services afin que tous les citoyens et citoyennes, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées ;
- le **Bureau de coordination de la lutte contre le racisme** assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la réalisation des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

Tous ces secrétariats ainsi que le bureau de coordination agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion documentaire ainsi que des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

# Vision

En concordance avec sa mission, la vision du Ministère s'appuie sur les sphères sociale et économique du développement durable :

« Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise. »

# Valeurs

- **Le sens du service** se traduit par le respect, l'engagement, l'écoute et la qualité des services rendus à la population.
- **Le rendement et l'amélioration continue** s'appliquent à l'efficacité, aux meilleures façons de faire, à la capacité d'adaptation et à l'innovation.
- **L'excellence et la rigueur** font référence au professionnalisme, aux compétences, à la confidentialité, à la transparence et à la fierté du travail bien fait.
- **L'esprit d'équipe** se traduit par la collaboration, le sentiment d'appartenance, la loyauté et la fierté de travailler dans cette organisation unique par sa mission et par son mandat.
- **La valorisation et l'épanouissement professionnel** ciblent l'amélioration du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

# Quelques données clés en matière de développement durable

| Données clés | Description |
|---|---|
| Conseil des ministres sans papier | Depuis 2014-2015 |
| 100 % | Pourcentage des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion qui sont sensibilisés au développement durable |
| 504 600 $ | Investissements engagés en 2021-2022 pour soutenir les projets qui contribuent à la diffusion des cultures autochtones |
| 15,6 M$ | Investissements engagés en 2021-2022 pour soutenir les communautés autochtones afin de leur permettre de se doter d'infrastructures communautaires |

Sources : Rapports annuels de gestion 2008-2009 à 2021-2022 du ministère du Conseil exécutif.

# Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Plusieurs programmes du Ministère destinés à la population contribuent aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Le Ministère soutient des projets qui contribuent à bâtir des collectivités dynamiques et innovantes, notamment pour les communautés autochtones et pour les communautés francophones au Canada. Ces programmes contribuent ainsi à l'objectif 4.3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Toutefois, en raison de leur nature, ils ne répondent pas au sous-objectif afférent (4.3.1 – Appuyer le développement régional durable). Par conséquent, aucune action en lien avec ce sous-objectif n'est inscrite dans le présent plan d'action.

| Nom du document organisationnel | Orientation/objectif du document organisationnel | Lien avec un objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 |
|---|---|---|
| Fonds d'initiatives autochtones IV | Ensemble du document | 3.1 Assurer une transition socio-écologique juste |
| | | 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société |
| | | 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes |
| Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027 – Ensemble pour les prochaines générations | Ensemble du document | 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société |
| | | 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes |
| Politique du Québec en matière de francophonie canadienne | Orientation 2. Préserver la vitalité des communautés francophones et acadiennes | 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes |

# Contexte interne

## Pratiques de gestion organisationnelle responsables

Le Ministère a adopté, en 2019, une politique de développement durable ayant pour objectif d'orienter les pratiques de gestion. Plusieurs lignes directrices qui en découlent portent sur les communications écoresponsables, les déplacements professionnels et le navettage, la gestion écoresponsable des technologies de l'information et des communications, le réemploi de matériel et l'approvisionnement écoresponsable ainsi que l'organisation et la tenue d'événements écoresponsables. Au cours des deux dernières années, le Ministère a atteint 100 % des cibles de son plan d'action de développement durable.

En lien avec l'objectif 5.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le Ministère a mis en place des processus visant à intégrer l'évaluation de la durabilité dans ses interventions. En 2022-2023, cette évaluation a été réalisée dans le cadre de la planification stratégique et lors du renouvellement des programmes normés que le Ministère gère. Le Ministère s'est efforcé d'identifier les critères de durabilité adaptés à ses programmes d'aide financière, et ce, en vue de répondre au sous-objectif 5.3.4 de cette même stratégie. De plus, en lien avec l'objectif 5.4 de cette dernière, le Ministère a renforcé ses processus internes de suivi de ses acquisitions responsables.

Les technologies de l'information sont également des leviers importants de développement durable au Ministère. Elles occupent une place centrale dans le processus décisionnel et contribuent aux échanges sécurisés avec les partenaires. La numérisation des documents, la mise en œuvre d'une organisation du travail en mode hybride (en présentiel et en télétravail), l'utilisation de nouveaux outils collaboratifs et l'application de mesures renforcées de sécurité de l'information caractérisent le travail du personnel au sein de l'organisation.

Ainsi, les nouvelles solutions numériques peuvent contribuer à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et des communications. La démarche de transformation numérique du Ministère est alignée sur les priorités gouvernementales et soutient ses orientations stratégiques.

Le Ministère poursuivra la mise en place des meilleures pratiques visant à réduire l'empreinte environnementale de ses systèmes et de ses infrastructures technologiques, en conformité avec les orientations gouvernementales.

# Personnel mobilisé, compétent et engagé

Le Ministère compte sur un personnel mobilisé, compétent et engagé afin de soutenir l'action gouvernementale. Ce personnel possède des compétences de pointe dans des domaines d'intervention variés, notamment les réalités des Premières Nations et des Inuit, la francophonie, les relations fédérales et interprovinciales, les institutions démocratiques, la laïcité, les projets spéciaux de connectivité, la communication gouvernementale, la gestion des emplois supérieurs et le processus décisionnel gouvernemental. Son personnel se distingue par sa rigueur, sa prestation de services de qualité et son taux de mobilisation qui s'établit à 87 %, en 2022.

Une conseillère assume à temps plein le rôle d'officière en développement durable. Elle soutient les différents secrétariats et directions dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités dans ce domaine, en plus de former et de sensibiliser les employées et employés aux différents enjeux en matière de développement durable.

Dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, le défi de disposer de l'expertise de pointe dans certains secteurs précis nécessite des stratégies de dotation et de fidélisation adaptées. De plus, lorsque des priorités gouvernementales s'ajoutent à celles déjà existantes, en réponse à de nouveaux enjeux qui ont une incidence immédiate sur la population, les délais de réalisation peuvent s'avérer très serrés. Pour des petites équipes, cela peut représenter un défi de taille pour lequel la mobilisation demeure un facteur clé de succès.

Le Ministère favorise la diversité en emploi et l'inclusion des personnes issues de différents groupes de la société québécoise au sein de son personnel. L'embauche de personnes issues de groupes cibles constitue une richesse. Selon les données cumulatives au troisième trimestre de 2022-2023, le taux d'embauche de membres des groupes cibles du Ministère a été de 27 %.

De plus, le Ministère contribue à la priorité gouvernementale visant la régionalisation des emplois de l'administration publique. Au 30 septembre 2022, 10 postes ont été régionalisés, dépassant ainsi sa cible intérimaire de sept postes, fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor. La cible finale pour le Ministère consiste à régionaliser 22 postes, au 30 septembre 2028.

# Contexte externe

Les priorités gouvernementales s'inscrivent dans un contexte en constante évolution, marqué par l'interdépendance des événements et la complexité accrue d'enjeux de différentes natures. Le gouvernement souhaite faire du Québec une société plus forte, plus prospère et plus fière. L'augmentation de la richesse collective permet d'instaurer un milieu où les personnes peuvent réaliser leur plein potentiel, où la société peut se donner plus d'autonomie et où le Québec peut devenir un leader en économie verte, en associant la création de richesse à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En raison de sa mission, ce sont surtout les dimensions sociale et économique du développement durable qui ont un impact important sur la réalisation des mandats du Ministère, plus précisément, les sphères socioéconomique, sociopolitique et technologique. L'impact de la dimension environnementale est pris en compte, notamment, dans les interventions organisationnelles à portée administrative.

# Environnement socioéconomique

## Premières Nations et Inuit

Depuis les années 1980, les Autochtones sont formellement reconnus par l'État québécois comme des nations distinctes. Onze nations composent cette population qui est répartie en 41 communautés autochtones (Premières Nations) et 14 villages nordiques (Inuit). Elles possèdent un patrimoine culturel exceptionnellement riche constitué de langues, d'histoires et de territoires diversifiés.

La population autochtone s'élève à 111 612 individus, soit 1,3 % de la population québécoise.

Jeune et dynamique, la population autochtone du Québec connaît une importante croissance démographique, largement supérieure à celle de la population en général. En effet, 46 % des Autochtones sont âgés de moins de 30 ans et 53 %, de moins de 35 ans (contre respectivement 33 % et 39 % pour la population en général)[1].

Les nations autochtones constituent ainsi une force vive qui contribue à la diversité du Québec et qui recèle un haut potentiel pour la prospérité de la société québécoise.

Cependant, plusieurs communautés autochtones affichent des profils socioéconomiques et sociosanitaires préoccupants, surtout en milieu isolé. Situées à l'écart des grandes régions urbaines, plusieurs d'entre elles doivent souvent composer avec des taux de chômage élevés qui atteignent ou même dépassent parfois 50 %[2].

1. STATISTIQUE CANADA. *Estimations démographiques (septembre 2019)*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.
2. POSCA, Julia. Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec, IRIS – Série Paul-Bernard, Note socioéconomique, janvier 2018.

L'action gouvernementale vise à établir et à renforcer des relations harmonieuses avec les Premières Nations et les Inuit, en favorisant une autonomie accrue de ces communautés. Le Fonds d'initiatives autochtones (FIA) IV a pour principal objectif d'améliorer les conditions de vie des nations et des communautés autochtones du Québec. Pour ce faire, il soutient financièrement les Autochtones dans la réalisation des projets priorisés par chaque communauté, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire, et il répond aux obligations gouvernementales en matière de consultation. Le FIA IV a ainsi un impact positif sur la prospérité sociale, culturelle et économique ainsi que sur la gouvernance et sur l'économie verte.

En vigueur depuis 2022-2023, le FIA IV représente un investissement de 188,4 millions de dollars sur une période de cinq ans. Étant donné que cette somme n'est pas répartie par exercice financier, le nombre de projets soutenus varie d'une année à l'autre, selon les demandes reçues des communautés.

Dans la foulée de deux commissions d'enquête – la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (commission Viens) et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) – la résonance des enjeux autochtones a pris de l'ampleur au sein de la société québécoise, principalement en ce qui a trait aux défis socioculturels et aux conditions de vie. Le Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027 – Ensemble pour les prochaines générations s'appuie sur les conclusions de ces deux commissions d'enquête ainsi que sur une large consultation menée auprès des leaders politiques et de divers organismes autochtones.

Ce plan d'action représente des investissements de plus de 141 millions de dollars et met en œuvre des mesures concrètes dans six grands domaines, dans lesquels le gouvernement du Québec s'engage à travailler avec les intervenants autochtones, soit : culture, langues autochtones et réconciliation ; enjeux et défis des femmes autochtones ; développement global de l'enfant et des familles ; conditions socioéconomiques et inclusion sociale ; santé et mieux-être des Autochtones ; justice et sécurité publique. Coordonné par le Ministère, ce plan d'action regroupe 52 mesures sous la responsabilité de 13 ministères et organismes.

Dans un contexte marqué par des avancées eu égard à l'adoption et à la reconnaissance de droits des peuples autochtones, le Ministère occupe un rôle de premier plan dans les relations avec les Premières Nations et les Inuit.

# Environnement sociopolitique

## Québec sur la scène canadienne

Les activités du gouvernement du Québec, des provinces canadiennes et du gouvernement fédéral sont régies en fonction d'une répartition constitutionnelle des compétences législatives dans plusieurs domaines d'intérêt public, tels que l'éducation, la santé, l'immigration, la justice, l'environnement et les ressources naturelles. Les priorités des différents gouvernements en matière de politiques publiques s'illustrent par l'exercice des compétences législatives et peuvent avoir des conséquences importantes sur les intérêts du Québec dont la défense et la promotion sont sous la responsabilité du Ministère.

À titre de seul État francophone en Amérique du Nord, le gouvernement du Québec se reconnaît une responsabilité particulière à l'égard du développement de la francophonie au Canada et il est déterminé à le promouvoir. En 2021, selon les données de Statistique Canada, les francophones représentaient environ 21,4 % de la population canadienne.

La vitalité du français au Canada passe par le renforcement et la création de liens entre les Québécoises et Québécois et les francophones des provinces et des territoires ainsi que par la promotion d'une vision élargie et inclusive de la francophonie canadienne et des cultures francophones, auxquelles toute personne peut participer, même si le français n'est pas sa langue maternelle.

Le Programme d'appui à la francophonie canadienne soutient financièrement des activités mises en place par des organismes du Québec, en partenariat avec des organismes francophones ou francophiles d'ailleurs au Canada. Ces activités touchent divers secteurs d'intervention, tels que l'éducation (du primaire au postsecondaire), le développement économique, la santé, la petite enfance, la jeunesse, l'immigration, la justice, la culture, la communication, la condition féminine, la diversité et l'inclusion, les personnes aînées ou encore l'environnement. Le Programme a un impact positif sur la prospérité sociale, culturelle et économique du Québec.

Autant pour les relations canadiennes que pour les relations avec les Premières Nations et les Inuit, la collaboration à long terme et le partage de connaissances sont essentiels à une meilleure compréhension des rapports que la société entretient avec l'environnement.

## Sentiment de confiance envers les institutions démocratiques

La cohésion sociale est une composante importante de la société québécoise et elle est favorisée, en grande partie, par le partage d'une langue, d'une histoire et de valeurs communes, ainsi que par la confiance que les citoyennes et citoyens ont envers leurs institutions publiques. Afin de rehausser cette confiance, le gouvernement s'assure de prendre en compte les préoccupations de la population, d'être rigoureux dans la gestion des grands enjeux de société et d'être transparent dans ses décisions. La transparence constitue, en effet, un incontournable pour la confiance envers les institutions démocratiques.

En 2020, dans le but d'assurer une plus grande transparence du processus décisionnel, le Ministère a émis une directive établissant les principes et les obligations des ministères et organismes concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires[3] déposés au Conseil des ministres.

3. Le mémoire est un document d'orientation ou de politique qui vise une décision du Conseil des ministres.

En 2021-2022, 91 % des mémoires avaient diffusé leur contenu accessible. La transparence contribue à informer des incidences (sociales, économiques et environnementales) des décisions du gouvernement et à augmenter la confiance de la population.

L'un des éléments clés de la transparence est la communication. Elle repose sur le droit du public d'obtenir une information juste et complète ainsi que sur le devoir du gouvernement d'informer les citoyennes et citoyens sur les politiques, les programmes et les services gouvernementaux. Le Ministère planifie, coordonne et assure la cohérence et l'efficacité des communications à l'échelle gouvernementale et à l'intention du public. Il déploie plusieurs moyens pour atteindre cet objectif : campagnes dans les médias traditionnels, les médias sociaux, le site Québec.ca et la salle de nouvelles gouvernementales.

La confiance de la population est également renforcée par la présence de personnes compétentes à la tête des ministères et organismes publics. Le Ministère conseille le gouvernement en matière d'emplois supérieurs et offre des services en vue de favoriser la compétence, l'engagement et l'intégrité des personnes appelées à exercer ces fonctions.

Depuis 2008-2009, le Ministère assure que tous les titulaires d'un emploi supérieur sont sensibilisés en matière de développement durable. Ces personnes occupent à temps plein les fonctions de sous-ministres, de sous-ministres associées et associés, de sous-ministres adjointes et adjoints, de dirigeantes et dirigeants d'organisme, de déléguées générales et délégués généraux, de cheffes et chefs de poste ainsi que de membres d'organismes administratifs. Ainsi, depuis 15 ans, la promotion du développement durable est entièrement intégrée aux pratiques et à l'offre de services du Ministère en matière d'emplois supérieurs.

# Environnement technologique et protection des données

## Accès à une connectivité performante, partout au Québec

Les besoins en connectivité de la population québécoise et des entreprises ont été mis en évidence par la crise sanitaire des dernières années, que ce soit par le télétravail, l'éducation à distance, la télésanté, le commerce électronique ou encore les services publics en ligne. Aujourd'hui, tous les foyers ont accès à l'Internet haute vitesse (IHV), conformément aux engagements pris par le gouvernement. Le Québec est maintenant un chef de file en matière de connectivité.

La nouvelle organisation hybride du travail et la numérisation de l'économie génèrent un volume de données toujours plus important. Cela comporte des enjeux de cybersécurité et de capacité des réseaux existants en ce qui a trait au transport et au traitement des données. Le gouvernement souhaite aussi tirer le plein potentiel des nouvelles technologies, comme la 5G et l'intelligence artificielle. Plusieurs secteurs d'activité en dépendent, que ce soit l'automatisation de la production, les bâtiments intelligents, la gestion du trafic ou encore la télémédecine.

L'accès à l'IHV contribue à une société plus équitable, favorise l'économie régionale et permet d'atténuer l'impact environnemental de certaines activités (en réduisant les déplacements et en améliorant l'efficacité des entreprises). Il contribue également à améliorer l'occupation du territoire et à soutenir la relance des régions ou des zones dévitalisées.

## Protection des données

Tous les foyers du Québec ont accès à un service Internet et l'utilisent, en outre, pour obtenir des services du gouvernement.

En 2022, 75 % des adultes québécois ont utilisé Internet pour interagir avec le gouvernement du Québec à partir de ses sites Web, que ce soit pour obtenir de l'information, envoyer un ou plusieurs formulaires remplis en ligne ou télécharger des formulaires officiels[4].

L'enjeu de la connectivité n'est plus seulement la vitesse, mais aussi la fiabilité, la performance et la sécurité. La population compte sur le gouvernement pour protéger ses renseignements personnels et s'attend naturellement à ce que celui-ci s'assure de mettre en place des mécanismes de transmission d'informations conformes aux plus hauts standards de sécurité.

Dans ce contexte, l'adoption, en 2021, de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a positionné le Québec à l'avant-garde en la matière. Les modifications qui en résultent favorisent la transparence des organismes publics, des entreprises et des partis politiques provinciaux et permettent un meilleur contrôle, pour les citoyennes et citoyens, de leurs renseignements personnels, tout en tenant compte de la réalité technologique d'aujourd'hui.

Le Ministère maintient, au bénéfice de l'appareil gouvernemental, une expertise en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels. Cette expertise se traduit, notamment, par son rôle-conseil dans la participation aux travaux législatifs et par la formulation d'avis. De plus, il soutient une diversité d'organismes publics dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des règlements adoptés en vertu de celle-ci.

4. ACADÉMIE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE. *Services gouvernementaux en ligne, données citoyennes et cybersécurité (2022)*, 16 mai 2023.

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de l'analyse de ses contextes interne et externe, le Ministère a ciblé huit actions pour répondre aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028, qui s'inscrivent dans sa mission et ses mandats.

Les actions retenues contribuent aux orientations 3 et 5 de la SGDD, soit : favoriser la participation de tous au développement durable du Québec, et créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation. Elles contribuent également aux objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies, qui sont identifiés par des icônes sous chacune des actions suivantes.

Ces actions constituent des interventions soit nouvelles (actions 6, 7 et 8), soit qui se retrouvent dans un programme débuté en 2022-2023 (actions 1 et 2) ou dont le processus de suivi a été récemment implanté et pour lequel une première mesure a été colligée en 2022-2023 (actions 3, 4 et 5). Ainsi, ces interventions n'ont pas d'historique permettant de dégager une tendance sur laquelle établir des données de référence pour fixer des mesures de départ.

# Action 1 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel avec les Premières Nations et les Inuit

Le Ministère travaille à établir et à renforcer des relations harmonieuses et des partenariats entre les Autochtones et le gouvernement du Québec ainsi qu'entre les Autochtones et la population en général. Cela s'exprime, notamment, par la négociation d'ententes, la diffusion d'informations appropriées et un appui au développement social, économique et culturel des Autochtones.

Afin de favoriser la cohésion sociale et le dialogue culturel avec les Premières Nations et les Inuit, le Ministère soutiendra financièrement les projets qui contribuent à la diffusion des cultures autochtones. Ceux-ci sont déposés par des promoteurs, dans le cadre du programme Projets ponctuels autochtones et du programme Fonds d'initiatives autochtones IV.

Par ailleurs, le Ministère facilitera la transmission et la promotion des langues et des cultures autochtones et travaillera avec ses partenaires gouvernementaux afin d'améliorer le sentiment de sécurité dans les milieux autochtones.

De plus, il modernisera l'approche québécoise avec les Premières Nations et les Inuit pour être en mesure de régler des enjeux ponctuels dans une perspective d'acceptation et d'appui aux communautés, particulièrement en ce qui concerne les enfants. Enfin, le Ministère continuera de soutenir les projets que les nations autochtones jugeront prioritaires, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 3.2.1 | 1.1 Nombre de projets qui contribuent à la diffusion des cultures autochtones soutenus | 35 | 38 | 41 | 44 | -[5] |

5. Le Fonds d'initiatives autochtones IV se termine le 31 mars 2027.

# Action 2 : Appuyer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes autochtones

Le gouvernement fait de la participation des Premières Nations et des Inuit une priorité majeure à la prospérité du Québec. Par l'intermédiaire du volet Développement économique du programme Fonds d'initiatives autochtones IV, le Ministère contribue, entre autres, au démarrage et au développement des entreprises autochtones. Les projets soutenus doivent être structurants pour la population autochtone, viser la création d'emplois autochtones, avoir une pérennité économique et sociale, assurer le rayonnement de la nation ou de la communauté et de la population autochtone en général, en plus de permettre la mise en œuvre des objectifs de développement des communautés.

Le programme comprend un volet particulier facilitant l'accès au financement pour les projets d'entrepreneuriat réalisés par les jeunes et les femmes autochtones.

Au total, les divers volets du Fonds d'initiatives autochtones IV représentent un investissement de 188,4 millions de dollars, sur une période de cinq ans. Le programme a pour objectif, notamment, d'offrir aux Autochtones les moyens financiers de réaliser les projets priorisés par chaque communauté, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 3.2.2 | 2.1 Nombre d'emplois créés et consolidés par les projets d'entrepreneuriat soutenus, qui sont réalisés par les jeunes et les femmes autochtones | 40 | 43 | 46 | 49 | -[6] |

6. Le Fonds d'initiatives autochtones IV se termine le 31 mars 2027.

# Action 3 : Évaluer la durabilité des interventions du Ministère

L'évaluation de la durabilité constitue l'outil privilégié par le gouvernement du Québec pour réaliser la prise en compte des principes de développement durable. Elle permet de déterminer « les enjeux, les occasions favorables et les risques associés aux interventions gouvernementales – ou autres activités des clientèles externes – et d'apporter les correctifs nécessaires.[7] »

En 2021-2022, le Ministère a intégré l'évaluation de la durabilité dans son processus d'évaluation de programme. Puis, il a appliqué l'évaluation de la durabilité dans la démarche d'élaboration de son Plan stratégique 2023-2027 ainsi que dans ses programmes de soutien financier normés. Pour la période 2023-2028, le Ministère s'engage à augmenter le pourcentage de ses nouvelles interventions qui font l'objet de ce type d'évaluation, et ce, afin que les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* soient au cœur de ses actions.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5.1.1 | 3.1 Proportion de nouvelles interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité | 60 % | 65 % | 70 % | 75 % | 80 % |

7. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, p. 60.

# Action 4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité

Les normes d'un programme d'aide financière prennent la forme d'un document qui précise un ensemble de modalités, lesquelles sont applicables durant une période donnée[8]. Un programme de soutien financier (ou d'aide financière) durable intègre au moins un critère écoresponsable de nature environnementale dans son cadre normatif, ou un autre document communiqué à la clientèle, et faisant partie intégrante du processus d'octroi[9].

Le Ministère s'engage à ce que des critères de durabilité soient intégrés lors de la création ou du renouvellement de ses programmes de soutien financier normés.

Les programmes de ce type qui sont gérés par le Ministère intègrent déjà plusieurs critères de durabilité de nature sociale et économique. Il est dès lors fondamental que les critères de durabilité de nature environnementale soient intégrés de façon cohérente et qu'ils soient adaptés aux objectifs de ces programmes. De plus, le Ministère a le souci d'alléger la charge administrative des personnes qui participent aux programmes de soutien financier normés, car elles font souvent partie de petites organisations.

En tenant compte de ces facteurs, le Ministère fera la promotion des critères environnementaux auprès de sa clientèle et encouragera l'adoption de bonnes pratiques.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5.3.4 | 4.1 Proportion des programmes de soutien financier normés (nouveaux ou renouvelés) qui incluent des critères de durabilité | 35 % | 40 % | 45 % | 55 % | 60 % |

8. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Guide de rédaction des normes de programmes d'aide financière*, juin 2022.
9. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Guide sur le soutien financier durable*, version projet, février 2023.

# Action 5 : Accroître la part des acquisitions responsables

Les acquisitions responsables « ont recours à une composante d'achat qui a un effet reconnu sur la réduction des impacts environnementaux, la création de bénéfices sociaux ou le développement économique durable.[10]» Selon un portrait partiel, la proportion des acquisitions responsables gouvernementales serait de 5,8 %[11]. Le gouvernement du Québec fixe à 15 % la cible à atteindre par les organisations publiques en matière d'acquisitions responsables, d'ici le 31 mars 2026[12].

Le Ministère s'engage à ce que 50 % de ses acquisitions intègrent des composantes responsables au 31 mars 2028.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5.4.1 | 5.1 Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables | 20 % | 25 % | 35 % | 45 % | 50 % |

10. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, p. 113.
11. *Ibid.*, p. 66.
12. *Ibid.*, p. 67.

# Action 6 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques

Le secteur numérique est un levier important de la prospérité sociale. Cependant, il reste « énergivore, générateur d'émissions de gaz à effet de serre, fort consommateur de ressources naturelles non renouvelables et producteur de matières résiduelles nécessitant un traitement spécifique[13] ».

L'Académie de la transformation numérique a mis en place, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une mesure de l'indice de maturité d'écoresponsabilité en technologies de l'information et des communications.

Selon l'Académie de la transformation numérique, les pratiques numériques écoresponsables « sont les moyens à mettre en œuvre pour réduire les effets négatifs des activités du secteur numérique sur l'environnement[14] ». Le Ministère s'engage à ce que son indice de maturité numérique responsable atteigne le niveau avancé en 2027-2028.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5.5.1 | 6.1 Taux de l'indice de maturité numérique responsable au Ministère | 35 % | 45 % | 50 % | 55 % | 60 % |

13. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, p. 69.

14. ACADÉMIE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE. *Guide pour l'adoption d'une démarche numérique écoresponsable pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec*, p. 6.

# Action 7 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 vise à une augmentation du nombre d'attestations ICI on recycle + obtenues par les ministères et organismes, afin d'en atteindre 100 % en 2027-2028.

Le Ministère participera à cet effort en augmentant à 100 % la proportion des principaux immeubles qu'il occupe ayant une attestation de ce type. Il s'agit des immeubles qui sont gérés par la Société québécoise des infrastructures et dans lesquels travaille la majorité du personnel du Ministère. Il est à noter que les immeubles occupés par d'autres ministères et organismes, dans lesquels travaille le personnel des directions des communications, rattaché au Ministère, ne font pas partie de la cible. En 2023-2024, le Ministère préparera le dossier pour l'attestation de l'édifice Jean-Talon et le présentera à ICI on recycle +. Au terme de cinq années, le Ministère aura obtenu également l'attestation pour l'édifice Honoré-Mercier.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5.7.1 | 7.1 Proportion d'immeubles occupés principalement par le Ministère, dont la Société québécoise des infrastructures est propriétaire, qui ont une attestation ICI on recycle + | Préparation du dossier | 50 % | 50 % | 100 % | 100 % |

## Action 8 : Sensibiliser les nouveaux employés au transport actif, au transport collectif et aux solutions de rechange à l'auto solo

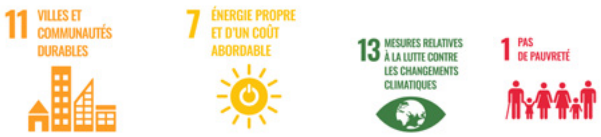


Le Ministère contribuera à soutenir les actions qui favorisent l'utilisation de la mobilité active et collective. Il informera son personnel sur les solutions de rechange à l'auto solo, à travers la diffusion de campagnes et de capsules d'information dans son intranet. Par ailleurs, il sensibilisera ses nouveaux employés aux avantages du transport durable.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5.8.2 | 8.1 Pourcentage de nouveaux employés sensibilisés lors de leur séance d'accueil | 40 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

# TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Actions | Indicateurs | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3.2.1 | 1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel avec les Premières Nations et les Inuit | 1.1 Nombre de projets qui contribuent à la diffusion des cultures autochtones soutenus | 35 | 38 | 41 | 44 | -[15] |
| 3.2.2 | 2. Appuyer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes autochtones | 2.1 Nombre d'emplois créés et consolidés par les projets d'entrepreneuriat soutenus, qui sont réalisés par les jeunes et les femmes autochtones | 40 | 43 | 46 | 49 | -[15] |
| 5.1.1 | 3. Évaluer la durabilité des interventions du Ministère | 3.1 Proportion de nouvelles interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité | 60 % | 65 % | 70 % | 75 % | 80 % |
| 5.3.4 | 4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité | 4.1 Proportion des programmes de soutien financier normés (nouveaux ou renouvelés) qui incluent des critères de durabilité | 35 % | 40 % | 45 % | 55 % | 60 % |
| 5.4.1 | 5. Accroître la part des acquisitions responsables | 5.1 Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables | 20 % | 25 % | 35 % | 45 % | 50 % |
| 5.5.1 | 6. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques | 6.1 Taux de l'indice de maturité numérique responsable au Ministère | 35 % | 45 % | 50 % | 55 % | 60 % |
| 5.7.1 | 7. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles | 7.1 Proportion d'immeubles occupés principalement par le Ministère, dont la Société québécoise des infrastructures est propriétaire, qui ont une attestation ICI on recycle + | Préparation du dossier | 50 % | 50 % | 100 % | 100 % |
| 5.8.2 | 8. Sensibiliser les nouveaux employés au transport actif, au transport collectif et aux solutions de rechange à l'auto solo | 8.1 Pourcentage de nouveaux employés sensibilisés lors de leur séance d'accueil | 40 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

15. Le Fonds d'initiatives autochtones IV se termine le 31 mars 2027.

*Ministère*
*du Conseil exécutif*
Québec